

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

CES DERNIÈRES années, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a sensiblement favorisé les déplacements de population de l'Europe vers l'outre-mer. Il s'est employé en outre à faciliter l'établissement des réfugiés européens. Son travail a été tout particulièrement remarquable lors de l'exode hongrois. Le présent article fera peut-être mieux connaître l'œuvre du Comité.

Historique

Au cours des premières années qui ont suivi la dernière guerre mondiale, les pays occidentaux se sont inquiétés des effets politiques et économiques que pouvaient exercer sur l'Europe les excédents de population et l'affluence des réfugiés. Du fait de la guerre et de l'arrêt de l'émigration, ces problèmes démographiques connurent une gravité accrue dans les pays à natalité relativement forte: Italie, Grèce et Pays-Bas, par exemple. Les transformations politiques avaient rendu certains pays moins aptes à absorber leurs excédents démographiques, situation compliquée, en outre, par le retour de ressortissants établis à l'étranger. Privés de l'Indonésie, les Pays-Bas avaient du mal à occuper les effectifs croissants de leur main-d'œuvre, d'autant plus qu'ils durent accueillir 300,000 ressortissants revenus de cette partie du monde. L'Italie avait perdu ses colonies, où se déversait son surplus de population, et, en sus, une partie de son territoire européen; de plus 400,000 de ses ressortissants avaient réintégré la métropole. Ravagée par la guerre mondiale et par la guerre civile qui suivit, la Grèce comptait 700,000 personnes sans foyer et devait donner refuge à 50,000 personnes qui avaient fui les pays communistes.

La guerre avait créé des problèmes analogues dans divers pays à population stable jusque-là. L'Allemagne occidentale avait donné asile à dix millions de réfugiés, pour la plupart d'origine germanique. L'Autriche était aux prises avec une affluence semblable, mais de proportions moindres.

L'action internationale se porta principalement sur une partie de ce problème: les réfugiés, au sens où l'ONU entend ce mot. L'Organisation internationale pour les réfugiés vint en aide à plus de 1,600,000 réfugiés et en établit plus d'un million. Son mandat devait se terminer cependant en même temps que son programme de 1951.

Toutefois, comme le problème des réfugiés et des excédents démographiques subsistait, une conférence fut convoquée à Bruxelles, en décembre 1951, sur l'initiative des États-Unis et de la Belgique, pour étudier s'il était possible de maintenir le dispositif extérieur de l'Organisation. C'est alors que fut créé le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

S'intéressant surtout aux difficultés de l'Europe, les participants convinrent qu'il était nécessaire d'intensifier l'émigration vers l'outre-mer. Ils consacrèrent néanmoins une longue étude aux besoins des pays d'immigration, proclamèrent la solidarité du développement économique et de l'immigration et, enfin, déclarèrent qu'une action internationale en faveur de l'émigration européenne serait de nature à accélérer l'essor économique des pays pauvres en main-d'œuvre.